

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 3 septembre 2021 à 20h00.

Date de convocation : 30 août 2021.

Date d'affichage : 10 septembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le trois septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Nicolas LATHUILLIERE, Willy BONFY, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Bernard FAVRE a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2021/0309/048 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

M. Jacques PEREIRA souhaite apporter des informations sur le traitement du désherbage. Il explique que la commune n'utilise plus de produit phytosanitaire depuis 2017. Il y a 45 Km de voirie à entretenir et 8 hectares de tonte à réaliser, plus l'entretien du parc municipal, des bâtiments communaux, des écoles et du cimetière. Depuis fin juillet les services techniques sont en effectif réduit suite à un accident du travail puis au départ d'un salarié. M. Jacques PEREIRA fait part de la difficulté de recrutement d'un salarié en CDD pour 1 an afin de remplacer l'agent mis en disponibilité. Plusieurs candidats ont été reçus, aucun n'a été intéressé. Il revient ensuite sur les conditions météo particulières cette année qui rend l'entretien encore plus difficile et précise qu'il faudrait 5 personnes à temps complet pour pouvoir réaliser un désherbage manuel. M. Dominique JOBARD et M. Jean-André GUILLERMIN indiquent que la commune n'a pas le choix quant à l'obligation du zéro phytosanitaire. M. Bernard COTTIN fait part de sa visite au cimetière avec le responsable des services techniques, et explique que les 4 agents passent 4 heures par mois pour désherber le cimetière. M. Robert LUQUET revient sur le mail transmis aux élus concernant le dépôt sauvage au Gros Bois. M. Loïc COLTEL propose d'intervenir directement auprès des habitants. M. Dominique JOBARD rappelle que les pieds de mur doivent être entretenus par les propriétaires, puis M. Robert LUQUET clôt le débat.

2021/0309/049 – Modification du tableau des effectifs.

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur, il propose de

supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service administratif, et de créer un emploi de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 6 septembre 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier comme suit le tableau des effectifs :
 - création d'un poste de rédacteur à temps complet
 - suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- de nommer l'agent concerné sur le poste de rédacteur ainsi créé ;

Charge M. Le Maire de prendre et de signer les arrêtés nécessaires ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/0309/050 – Adhésion au contrat du centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de AG2R prévoyance - Gras Savoye pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT présente le dossier concernant le renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP assurance arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL ;
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres de candidatures, la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot n°1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE-AG2R PREVOYANCE ;

Vu la délibération n° 2020/2310/072 du 23 octobre 2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – Gras Savoye pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.46 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire,

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.07 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire,

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires ;

Rappelle que les crédits sont prévus au budget.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/0309/051 - Convention relative au Projet Educatif de Territoire et convention charte qualité plan mercredi.

Madame Florence CHEVASSON annonce qu'un Projet Educatif de Territoire a été réalisé lors de la mise en place des centres de loisirs les mercredis. Elle explique que le PEDT ainsi que le plan mercredi doivent être renouvelés, il convient donc de signer une convention relative au projet éducatif de territoire - plans mercredi pour pouvoir bénéficier des aides financières de la CAF.

Mme Florence CHEVASSON fait part des nouvelles propositions du CLEM pour l'année scolaire 2021-2022, et indique qu'il a été décidé de maintenir 2 groupes pour le mercredi et d'ouvrir 8 semaines pour les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet éducatif ;
- approuve la convention relative au projet éducatif de territoire – plans mercredi ;
- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/0309/052 – Restaurant scolaire : Reprise des excédents et des moyens corporels.

Mme Sonia BLONDEAU explique que l'Association « restaurant scolaire » a adopté la clôture des comptes du restaurant scolaire, qui se solde par un excédent cumulé de 38 694 €, le transfert de cet excédent à la Commune et le transfert des moyens corporels (biens et matériaux) pour un montant de 35 671.21 €.

M. le Maire rappelle que le montant a servi à financer le nouveau self-service au restaurant scolaire. Mme Sonia BLONDEAU et Mme Sophie DUMONTEL font savoir que le self-service est très apprécié des enfants.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de l'excédent comptable d'un montant de 38 694 € et son encaissement dans les caisses de la commune sous forme de don sans condition ni contrepartie.
- **ACCEPTE** le don sans condition ni contrepartie du matériel et équipements selon l'état dressé contradictoirement et ci-après annexé pour un montant de 35 671.21 €, pour inscription et reprise dans l'inventaire communal.
- **RAPPELLE** que les crédits permettant les écritures comptables correspondantes sont prévus au budget communal 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/0309/053 – Projet de contrat Etat-ONF – délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

M. Dominique JOBARD rappelle que la commune adhère à l'association COFOR (Communes Forestières) qui a envoyée une motion et fait un exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Il explique que les forêts sont gérées par l'ONF. L'état prévoit de faire une réforme de cet organisme ce qui entraînerait une augmentation des frais de gestion sur les communes. Ces frais s'élèvent actuellement de 2€ par hectare de forêt ainsi que des frais s'élevant à 12% des ventes, à reverser à l'ONF. La réforme envisagée par l'Etat représente une augmentation de 40%. D'autre part, l'Etat envisage également la suppression de 500 emplois à l'ONF. M. Dominique JOBARD explique qu'actuellement nous avons un agent affecté à notre forêt qui est très présent et disponible pour nous assister.

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

2021/0309/054 – Décision modificative n°1 – Achat de mobilier de bureau.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2021, de procéder au transfert de crédits en section d'investissement, pour le remplacement de mobilier de bureau (changement des fauteuils de bureau).

Section d'investissement :

- Article 2312/op. 222 : Mur de soutènement - 2 500 €
- Article 2184 /op. 137 : Aménagement mairie + 2 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1 ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/0309/055 – Répartition de l'indemnité d'organisation des élections municipales 2021.

En application de l'article L.70 du Code électoral, les dépenses résultant des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat et elles sont donc remboursées aux communes au moyen d'une subvention.

Le Maire expose au Conseil municipal que l'Etat a versé à la commune une participation aux dépenses liées à l'organisation des élections municipales. Ces crédits peuvent être employés pour régler les frais d'organisation en dehors des heures ouvrables.

Considérant que des agents ont participé à l'organisation de ces élections en dehors de leurs heures de service, le Maire propose au Conseil municipal de répartir cette somme en fonction de la présence des agents précités lors de la préparation du scrutin et/ou lors du dépouillement des bulletins de vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire et les modalités de répartition de ces crédits.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à un droit de préemption, et le présente.

Taxes Foncières : M. Robert LUQUET fait part d'un mail de MBA indiquant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} octobre, si elle ne souhaite pas l'exonération de foncier bâti de 2 ans appliquée aux constructions nouvelles. Après discussion les élus décident de conserver cette exonération sachant que les nouvelles constructions sont déjà soumises à la taxe d'aménagement.

Travaux salle des fêtes : M. le Maire annonce qu'une réunion est prévue le 10 septembre à 9 heures avec le cabinet d'architecture.

La Poste : M. Robert LUQUET fait savoir que l'aménagement du bureau de poste a été réalisé. Le bureau sera ouvert à partir du 7 septembre 2021 à 9h30. M. Jacques PEREIRA précise que la boîte aux lettres initialement installée devant le bureau de poste a été déplacée devant la Mairie. M. Nicolas LATHUILLIERE demande si un affichage est prévu. M. Jacques PEREIRA lui indique que La poste doit mettre des panneaux. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT explique que l'assistance numérique réalisée par la personne recrutée pour l'agence postale ne va pas commencer dans l'immédiat.

TOUR DE TABLE :

MBA : M. Dominique JOBARD annonce que MBA a fait parvenir 2 questionnaires auxquels ils ont répondu en commission. Le 1^{er} questionnaire concerne les sentiers de randonnée, et le second porte sur les itinéraires de vélo.

Circulation des camions : M. Jean-André GUILLERMIN se propose de faire un historique de toutes les démarches entreprises afin de faire un courrier au Député.

Voirie : M. Loïc COLTEL signale qu'un mur commence à s'écrouler chemin des Gravelles. M. Robert LUQUET suggère de faire un courrier au propriétaire.

M. Loïc COLTEL souhaite qu'un rappel sur l'obligation d'entretien des haies soit fait dans le compte rendu du conseil ainsi que sur PanneauPocket.

CLEM : Mme Florence CHEVASSON fait un bilan sur le centre de loisirs de cet été. Il y avait en moyenne 36 enfants par jour en juillet, puis 32 enfants par jour en août et enfin 26 enfants par jour sur les 3 derniers jours de centre. Peu de sorties ont pu avoir lieu, notamment à cause du mauvais temps. Les animateurs ont organisé des concours de pétanque avec le Hameau de l'Eau Vive. La Directrice a dû gérer un problème important de comportement de deux enfants d'une même famille. Le thème des prochaines vacances sera « la tête dans les étoiles ».

Mme Sonia BLONDEAU fait remarquer que le CLEM cherche à intervenir plus dans les écoles, elle demande si une intervention sur le temps méridien serait possible. Mme Florence CHEVASSON indique qu'une demande a déjà été faite mais que le devis est trop onéreux.

Aide aux devoirs : Mme Florence CHEVASSON annonce que l'aide aux devoirs ne reprendra pas jusqu'aux vacances de la Toussaint à cause du COVID.

Vide grenier du comité de jumelage : Mme Florence CHEVASSON communique la date du vide grenier qui aura lieu le 10 octobre 2021.

Musival : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT rappelle que le festival débute le 15 septembre 2021. Il est nécessaire de s'inscrire avant pour pouvoir y assister. Un concert de jazz aura lieu aux carrières de La Lie le 18 septembre.

Salle l'expo : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir qu'il y a une exposition jusqu'au 20 septembre à la salle l'expo.

Urbanisme : M. Jean-André GUILLERMIN fait un point sur les constructions de Demeures Access. Il propose de reprendre contact avec M. Corbet.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : M. Dominique JOBARD porte à connaissance le remplacement de la canalisation d'eau, qui passe sous la ligne TGV, par l'entreprise PETAVIT. Cette entreprise a également obtenu le marché pour le renouvellement du contrat d'une durée de 4 ans.

PETR : M. Dominique JOBARD demande si un élu peut assister au conseil des Maires du PETR le 7 septembre 2021 à 19 heures à Prissé.

Il rappelle également les dates du 10 et 11 septembre 2021 à Cluny pour le Forum de la rénovation énergétique.

Ecole : M. Jacques PEREIRA annonce les travaux réalisés à l'école pendant les vacances, à savoir une cabane pour ranger les vélos et une piste cyclable d'apprentissage en maternelle. La mise en place de barrières dans la cour élémentaire afin d'interdire l'accès le long de la clôture vers la route car les enfants creusent et jettent les cailloux sur la route et sur les voitures. Des travaux de terrassement seront réalisés

par les services techniques lors des prochaines vacances.

Marathon des entreprises : M. Jacques PEREIRA indique que le marathon des entreprises se déroulera le 11 septembre 2021.

Sécurité routière : Mme Florence CHEVASSON demande si un relevé du radar a été fait. M. Jacques PEREIRA lui fait part du dernier relevé effectué qui révèle peu de passage. Le radar sera prochainement changé de place.

Eclairage public : Mme Marie-France AULAS signale un problème d'éclairage public en Linde. M. Robert LUQUET précise que tout le secteur est coupé, les réparations sont en cours.

M. Jacques PEREIRA fait part du décès de M. Christophe CONDEMINÉ.

Dates :

- 27 octobre 2021 à 20h00 : conseil municipal.
- 26 novembre 2021 à 20h00 : conseil municipal.
- 15 décembre 2021 à 20h00 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h00.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 27 octobre 2021 à 20h00.